

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 4

Rubrik: La vie de la Chambre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10, rue des Messageries : un an déjà !



Parvenue au terme de son bail et ne pouvant supporter la charge qu'aurait représenté pour elle le doublement annoncé de son loyer, la Chambre dut se résoudre à quitter le 29 novembre 1991 les locaux qu'elle occupait depuis plus de cinquante ans au 16, avenue de l'Opéra.

Ce départ obligé a permis de concrétiser l'idée déjà ancienne de regrouper plusieurs organismes helvétiques de Paris au sein d'un même immeuble, bien connu de la communauté suisse, et ainsi d'accentuer le rapprochement, de bon sens, entre le Cercle Commercial Suisse et l'Ecole Suisse Internationale de Français Appliqué qu'il exploite, d'une part, et la Chambre d'autre part ; voisins ils peuvent désormais collaborer plus étroitement.

Propriétaire de l'immeuble, la Société Immobilière Suisse (SIS), a consenti à la Chambre des conditions raisonnables, lui garantissant pour neuf ans un loyer adapté à sa situation budgétaire. Elle a de plus participé aux importants travaux de remise en état des locaux qui abritent aujourd'hui les bureaux de la Chambre.

Limités à l'indispensable, ces travaux, auxquels s'ajoutaient les frais non négligeables liés au déménagement, parfaitement exécuté par Danzas, impliquaient pour la Chambre une dépense considérable de plus de 600 000 Francs français.

Pour y faire face, la Chambre a bénéficié, en plus du concours déjà mentionné de la SIS, du soutien financier de la Confédération et d'un groupe d'entreprises suisses implantées en France, de même que d'une participation de la SCI Dynapierre, propriétaire des locaux de l'avenue de l'Opéra, prenant en compte une libération anticipée des lieux.

Obtenu grâce à la compréhension et à l'appui de l'Ambassade de Suisse en France, l'aide de la Confédération s'est inscrite dans le cadre des crédits de programmes pour l'année 1992 et s'est élevée à 100 000 Francs suisses. De caractère exceptionnel, elle trouvait sa justification dans la nécessité pour la Chambre d'effectuer ce déménagement pour assurer son avenir. Parmi la trentaine d'entreprises suisses actives en France approchées pour contribuer à cette opération particulière, une quinzaine ont répondu généreusement à l'appel de la Chambre, pour un montant total de 235 000 Francs français ; leur apport lui a ainsi évité un endettement lourd de conséquences. Au nom de ces entreprises (voir encadré), il convient d'adjoindre celui de Monsieur Werner Stutz, architecte et membre du Conseil

d'administration, dont le cabinet a réalisé gratuitement les plans des transformations des nouveaux locaux, les études de devis, les attributions de marchés et l'étude d'implantation des bureaux. Seul le suivi des travaux, achevés dans les délais prescrits, a été facturé, au prix coûtant. Une utilisation très fonctionnelle de la surface disponible (quelque 200 m²) a permis de conserver plus de 95 % du mobilier, alors que la Chambre devait renoncer à un grenier abritant son important stock de papier.

A tous la Chambre tient à exprimer ici sa plus vive gratitude. Sans leur concours, financier ou logistique, cette installation que les circonstances avaient rendu indispensable, n'aurait tout simplement pas pu devenir réalité.

La Chambre aimerait également adresser ses remerciements à l'ensemble de ses collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette opération éprouvante se déroule au mieux et le plus rapidement possible.

Robert A. HAAS

Ont généreusement contribué à l'installation de la Chambre au 10, rue des Messageries, Paris 10^e :

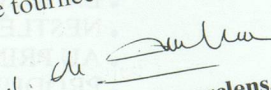
- ◆ BÜHLER SàRL
- ◆ CIBA FRANCE
- ◆ COUTTS et Cie
- ◆ DANZAS
- ◆ Messieurs HOTTINGUER et Cie
- ◆ LANDIS & GYR
- ◆ NESTLÉ FRANCE
- ◆ AU PRINTEMPS SA
- ◆ PRODUITS ROCHE
- ◆ MONTRES ROLEX
- ◆ SANDOZ
- ◆ GROUPE SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
- ◆ LA SOCIÉTÉ SUISSE
- ◆ WERNER STUTZ COLLECTIF ARCHITECTURE
- ◆ SULZER INFRA
- ◆ SWISSAIR
- ◆ WINTERTHUR ASSURANCES
- ◆ ZURICH ASSURANCES

Sortant d'une période particulièrement délicate, la Chambre de commerce suisse en France était à l'apogée de sa carrière. La France se relevait péniblement de cinq années de guerre et d'occupation, de l'anéantissement de ses infrastructures et des drames de la libération. Les Français regardaient vers la Suisse, préservée, avec envie certes, mais avec espoir. La Chambre de commerce suisse concrétisait en quelque sorte cet espoir. On s'adressait à elle pour importer de Suisse des biens introuvables en France, pour aplanir les difficultés administratives dues au contrôle des changes et au système des licences, pour rêver aussi d'une ère de paix, d'abondance et de prospérité. Elle comptait près de 8 000 membres à Paris, dans ses cinq sections françaises et en Suisse, sa revue était tirée à 10 500 exemplaires, ses interventions étaient efficaces et appréciées.

Les services d'information que je dirigeais à l'époque étaient responsables de la publication de la Revue économique franco-suisse, modeste par sa présentation mais paraissant chaque mois, et d'un service de documentation destiné à répondre à cette immense soif d'informations qu'éprouvait une population isolée du monde libre par l'occupation et la guerre. Et c'est là, en 1947, qu'intervient Pierrette Sinner, appelée à seconder le chef du service de la documentation. Je me souviens d'une jeune fille timide, effacée, mais dont les yeux brillent d'intelligence et de malice et dont le rire cristallin éclate parfois, pour la plus grande joie de ses collègues de travail.

Très vite, Pierrette révèle une remarquable faculté d'adaptation au métier de documentaliste qu'elle exerce bientôt seule. Elle répond aux questions les plus saugrenues sur les conditions qui règnent en Suisse et les avantages qu'on peut en tirer. Un peintre se renseigne sur les galeries suisses disposées à exposer ses œuvres ; des parents cherchent à envoyer leurs enfants passer leurs vacances en Suisse pour se refaire une santé et désirent connaître l'adresse de familles d'accueil ; des éditeurs gênés par le rationnement du papier demandent des adresses d'imprimeurs suisses de qualité ; et des curieux se renseignent sur l'économie de guerre et le système de rationnement suisse, sur le cours de la pièce d'or Helvetia à l'époque du Front populaire, sur les réserves de la Banque nationale suisse...

Pierrette Mani a réponse à tout, trouve tout, se met en quatre pour rendre service et se révèle indispensable par sa gentillesse, sa disponibilité et sa compétence, au point de devenir l'incarnation même de sa serviabilité, la figure de proue de la Chambre de Commerce Suisse en France. Je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de lui exprimer mon estime et ma reconnaissance et de lui présenter mes vœux, ainsi qu'à M. Mani son époux, pour de longues années de vie tournée vers autrui.


Jean de Senarclens,
Docteur en droit, ancien Directeur Général
de la Chambre de Commerce Suisse en France



Le 1^{er} octobre 1992, Madame Pierrette Mani fêtait le 45^e anniversaire de son entrée au service de la Chambre. La Rédaction de la Revue, au renouveau de laquelle

45 ans déjà, depuis le 1^{er} octobre dernier, que Madame Pierrette Mani, toute jeune alors, choisissait d'entrer à la Chambre de Commerce Suisse en France, la plus importante Chambre de commerce étrangère en France à l'époque.

Comptant quelques milliers de membres, notre Compagnie s'occupait d'activités multiples, certaines dues, après la Deuxième Guerre mondiale, aux effets d'une reprise longue et ardue des relations bilatérales franco-suisse.

Il s'agissait alors de trouver des débouchés, des sources d'approvisionnement, d'obtenir ensuite des licences d'importation dans un espace économique connaissant encore la pénurie.

La Chambre de commerce suisse en France, bourdonnante comme une ruche, jouait donc un rôle prépondérant et nombreux étaient les commerçants et les industriels qui avaient recours à ses services.

Madame Mani, au cours de sa longue carrière, a connu tous les services de la Compagnie et tous ses rouages. Elle est passée, successivement, d'un service à l'autre, toujours curieuse d'en connaître davantage, toujours prête à répondre rapidement et avec compétence aux questions posées et à trouver avec les intéressés la solution la plus adéquate.

Très attachée à son activité professionnelle, sans cesse à la recherche d'idées et d'orientations

Madame Mani a si fortement contribué, tenait à lui rendre hommage. Elle a demandé à plusieurs personnalités marquantes de la Chambre d'évoquer au travers de souvenirs personnels, quelques moments de ce très riche parcours.

A ces témoignages, la Revue aimerait joindre l'expression de sa profonde gratitude pour tout le travail accompli par Madame Mani et, comme son enthousiasme et ses idées se renouvellent au fil des parutions, pour l'appui dont elle bénéficiera encore ces prochaines années.

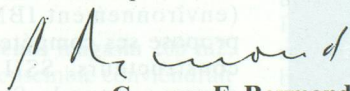
nouvelles, l'œil en permanence attentif, elle a su garder ses motivations et, grâce à son dévouement sans faille, s'adapter aux changements imposés par un environnement en pleine mutation.

La fragilité de la conjoncture, la récession qui s'est installée sournoisement, la reprise qui n'est pas pour demain, en dépit des déclarations réitérées de certains « gourous » financiers, faux prophètes souvent, rendent les agents économiques prudents, réticents et, de ce fait, peu disposés à des investissements non immédiatement rentables. Les portes ne s'ouvrent alors que très difficilement, qu'il s'agisse de publicité ou d'adhésion de nouveaux membres.

Ces écueils n'ont cependant jamais découragé Madame Mani qui, comme par le passé, poursuit son activité avec détermination et ténacité.

Au cours de mes différents mandats à la Présidence de notre Compagnie, notre excellente collaboration a été constante, très agréable et toujours positive.

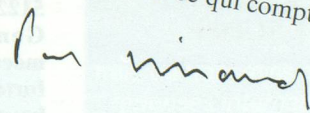
Il est donc bon et réconfortant de savoir qu'elle va poursuivre son activité, car la Chambre de commerce suisse en France lui doit beaucoup.



Georges-E. Raymond
Ancien Président, Membre d'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France, Paris

Evoquer Pierrette Mani, et c'est soudain une bouffée de souvenirs qui afflue, ses éclats de rire qui résonnent, et sa perpétuelle gentillesse qui émerge comme trait dominant de son caractère et de sa collaboration. Je fus à la direction de la Chambre de Commerce de 1957 à 1963, dans les immenses et solennels bureaux de l'avenue de l'Opéra où la présence de Madame Mani était un rayon de soleil permanent et surtout, nous permettait d'affronter les mille et une difficultés de la vie quotidienne. Il faut se rappeler ce qu'était cette époque, celle d'abord de la quatrième République et des soubresauts marquant la fin de son existence. L'activité de la Chambre était concentrée essentiellement sur les services rendus à ses adhérents afin de les aider à se débrouiller dans les extraordinaires méandres administratifs régissant l'action des licences d'importation et à interpréter, pour eux, les règlements d'application concoctés Quai Branly, qui tenaient plus des hautes mathématiques et des formules algébriques, que du simple langage à destination du commerce des importateurs. Une anecdote ? La lecture du Journal Officiel était devenue si ardue qu'il n'était pas rare que la Direction Générale des Douanes nous téléphonât afin de nous demander qu'elle était notre interprétation de tel ou tel texte paru le matin. Vous en souvenez-vous, Pierrette ? Souvent, c'est vous qui trouviez la solution...

Puis ce fut l'avènement de la cinquième République et le grand souffle de liberté qui anima le commerce extérieur français. Il fallut alors fournir à nos adhérents le soutien logistique nécessaire pour faire face aux nouvelles conditions économiques du moment et les convaincre des vertus de l'exportation. Si ma mémoire est bonne, la Chambre de Commerce comptait à ce moment quelques milliers de membres, dont seulement une quarantaine possédait un passeport ! On devait réapprendre à voyager. On avait perdu l'habitude de conquérir des marchés. Dans ce domaine aussi, Madame Mani excella, petite fourmi infatigable, toujours prête à fournir des renseignements précis à qui les demandait, astuces et moyens de parvenir aux objectifs recherchés : les relations franco-suissees vous doivent beaucoup Madame Mani, car vous avez permis, dans votre sphère d'activités pendant 45 ans de les personnifier en leur donnant un aspect de qualités humaines essentiel. Et, en définitive, c'est ce qui compte.



Paul Gilliland,
ancien Directeur Général de la
Chambre de Commerce Suisse en France